

da.

Budget 2021 – Ville de Vevey

## Chapitre 7 – DASLIG – Personnel

Dans les conclusions de son dernier rapport, la commission de gestion a signalé un manque de personnel au sein de la DASLIG. Mais ce manque existe depuis le début de la législature et cette direction, qui s'est agrandie au cours de 4 dernières années, n'a pas encore pu se constituer à hauteur des prestations qu'elle doit assumer en faveur de la population.

Car il s'agit ici de venir en aide à la population de Vevey ! Et essentiellement aux personnes les plus fragiles vivant dans notre commune !

On parle ici de postes qui permettent d'agir dans plusieurs domaines dont on ne peut pas contester l'importance : le soutien aux aînés, l'intégration des personnes étrangères, l'animation de quartier, l'aide au logement et l'assistance aux personnes en situation de précarité.

Il s'agit aussi de titulariser des postes d'auxiliaires qui n'en sont pas puisque les personnes sont dans l'administration depuis des années. Garantir ces emplois, c'est garantir que les projets en cours puissent toucher à leur but. L'administration communale se doit d'être exemplaire et de garantir de bonnes conditions de travail. Ce n'est pas le cas dans cette direction aujourd'hui.

Accepter les quatre postes présentés par la municipalité pour la DASLIG aura notamment les effets suivants :

- Garantir un meilleur accueil, au quotidien, des personnes dans le besoin.
- Éviter la fermeture de la permanence social.
- Permettre la mise en place d'un projet de lutte contre l'isolement et l'exclusion.
- Assurer et améliorer le fonctionnement de la maison de quartier Bel-Air (gestion instable si pas d'engagement début 2021 alors que le loyer de CHF 46'500.– resterait dû).
- Assurer la permanence Emploi.
- Mener à bien le volet veveysan du projet européen Villes amies des aînés.
- Éviter que des démarches d'aides s'interrompe en cas d'absence d'un·e des employé·e·s de la DASLIG.

Ce qui est décrit ici, c'est la réponse à des besoins basiques de la population. Pour certaines personnes, s'adresser à la DASLIG est le dernier recours officiel. Ce sont des besoins humains de base ! Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à ce devoir de fournir des prestations sociales.

Aujourd'hui, souhaitez-vous baser votre vote uniquement sur des critères financiers ? Votre seul but est donc de réduire un déficit qui est causé par des facteurs extérieurs et non par la mauvaise gestion de la municipalité ? Un déficit réduit de CHF 218'000.- plutôt que des prestations essentielles à la population, c'est donc cela que vous souhaitez ?

Le groupe décroissance alternatives vous invite à refuser les amendements de la commission des finances pour les postes 700.3011, 700.3012 et 703.3011.

.....

### Notes

Quatre postes (EPT 2,7 = CHF 287'550.-) :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 1. Employé·e d'administration (EPT 0,6)<br><i>Soutien générale et remplacement, réception étendue</i> | <b>700.3011</b> |
| 2. Délégué·e aux aînés (EPT 0,9)<br><i>Concrétisation du projet Villes amies des Aînés</i>            | <b>700.3011</b> |
| 3. Chargé·e de projet à l'intégration (EPT 0,6)<br><i>Renfort à la déléguée à l'intégration</i>       | <b>703.3011</b> |
| 4. Responsable de la maison de quartier Bel-Air (EPT 0,6)<br><i>Reprendre gestion après APERO</i>     | <b>703.3011</b> |